
MINISTERE DE L'INDUSTRIE ET DES MINES

MINISTERE DE L'AGRICULTURE

MINISTERE AUPRES DU PREMIER MINISTRE
CHARGE DU BUDGET

MINISTERE AUPRES DU PREMIER MINISTRE
CHARGE DE L'ECONOMIE ET DES FINANCES

MINISTERE D'ETAT MINISTERE DE L'EMPLOI, DES
AFFAIRES SOCIALES ET DE LA FORMATION
PROFESSIONNELLE

COMMUNICATION EN CONSEIL DES MINISTRES

Objet : Stratégie de développement des PME ivoiriennes : « Programme Phœnix pour les PME »

1- Contexte

Dès son accession à l'indépendance en 1960, la Côte d'Ivoire met en œuvre des politiques hardies de développement de son tissu d'entreprises. L'on verra ainsi l'avènement de grandes sociétés dites SODE, telles que Sodepalm, Soderiz, etc...

Dans ce même cadre, le développement des PME connaîtra une forte impulsion avec la création du Centre d'Appui pour la Promotion de l'Entreprise Nationale (CAPEN), du Bureau de Développement Industriel (BDI) et de l'OPEI (Office de Promotion de l'Entreprise Ivoirienne) ainsi que la mise en place en 1994 de Fonds Sociaux dans le but de soutenir l'entrepreneuriat des nationaux.

Malheureusement, fort est de constater des décennies plus tard que les résultats ne sont pas à la hauteur des attentes. Cela amène l'Etat à prendre une nouvelle initiative, à partir de 1997, avec la création l'Institut Ivoirien de l'Entreprise (INIE), de la Bourse de Sous-Traitance de Partenariat de Côte d'Ivoire (BSTP-CI) et du Fonds Ivoirien pour le Développement de l'Entreprise Nationale (FIDEN).

Ces différentes actions ont permis de consolider le tissu des PME de Côte d'Ivoire qui représente une part massive de l'économie nationale (98% du tissu économique formel, 20% du PIB, 12% de l'investissement national, 23% de la population active), qui se concentrent essentiellement dans la région d'Abidjan.

Toutefois il convient de noter que nonobstant leur part massive dans l'économie nationale, les PME ne contribuent pas encore pleinement à la relance nationale. Victimes de plus d'une décennie de crise politique, sociale et économique, elles demeurent fragilisées et peu compétitives.

Plusieurs contraintes majeures à leur développement ont ainsi été identifiées au cours de la phase de diagnostic et expliquent cette situation : accès insuffisant aux financements, accès limité aux marchés publics et privés, climat des affaires globalement difficile, déficit de capacité technique et managériale de la part des dirigeants et des employés des PME, culture entrepreneuriale et innovation insuffisamment développées et valorisées et faiblesse des organisations sectorielles et professionnelles.

Fort heureusement, le pays achève sa rapide intégration dans le système économique mondial, grâce entre autre, à l'existence d'un environnement législatif favorable. Ainsi, le rapport pour l'année 2014 du Projet Doing Business le classe au 115^{ème} rang mondial (sur 189 pays) pour la facilité de faire des affaires et au 88^{ème} rang pour l'exécution des contrats.

Mais en dépit de cette nette amélioration, la « boîte à outils » mise en place par la Côte d'Ivoire reste insuffisante pour répondre aux défis du Programme National de Développement (PND) :

- les initiatives en faveur des PME restent limitées (nombre et ampleur des mesures spécifiques) et souffrent d'une absence de coordination (entre ministères, entre entités chargées des PME), en l'absence d'une entité chargée d'assurer le pilotage ;
- le budget alloué en faveur des PME ne permet pas de déployer un programme d'ampleur touchant un grand nombre de PME ;
- la majorité des programmes sont pris en charge directement par le public avec un recours limité à l'expertise du secteur privé ;
- les PME méconnaissent la « boîte à outils » mise à leur disposition et considèrent les dispositifs comme étant difficiles d'accès ;
- les moyens sont concentrés quasi exclusivement sur le District d'Abidjan ;
- la Côte d'Ivoire ne dispose pas d'outil de suivi du tissu des PME (absence de statistiques fiables) ni de dispositif de suivi des actions menées en faveur de celles-ci.

2-Structuration de la stratégie

A l'image de ce que l'on constate dans certains pays émergents et développés comme, Maurice, Singapour, Etats-Unis, France, Japon, etc. (où le poids des PME représente plus de 35 % du PIB, contre ± 20% en Côte d'Ivoire), les PME de Côte d'Ivoire auront un rôle central à jouer pour la réussite du Plan National de Développement, que ce soit en termes de développement économique (augmentation accélérée du PIB, des exportations, des revenus fiscaux) ou de progrès social (création d'emplois de qualité, augmentation du niveau de vie des ménages).

Conformément aux politiques mises en œuvre dans les pays les plus dynamiques, afin de combler de façon accélérée le retard pris lors de la dernière décennie et retrouver son rôle de locomotive de l'Afrique de l'Ouest, la Côte d'Ivoire a décidé de se doter d'une ambitieuse stratégie d'appui au développement de ses PME. Cette Stratégie s'appuie, à l'image de ce qui se fait dans les pays émergents ayant le mieux réussi, sur le postulat que « le tissu des PME est le moteur principal de la croissance économique, de l'emploi et de l'innovation ».

Il est proposé, à cet effet, d'appeler la Stratégie de développement des PME ivoiriennes : « **Programme Phoenix pour les PME** ». Ce nom de « phoenix » marque la volonté du Gouvernement de travailler à une véritable renaissance des PME ivoiriennes.

2. 1- Vision

La vision globale sous-tendant l'ensemble de la Stratégie de développement des PME ivoiriennes à horizon 2020 peut être synthétisée comme suit : « ***Disposer à l'horizon 2020 d'une masse critique de PME compétitives, dynamiques et innovantes contribuant de manière significative au développement socio-économique durable de la Côte d'Ivoire*** ».

Cette vision s'inscrit pleinement dans le Plan National de Développement de la Côte d'Ivoire et dans le Programme d'Actions pour la Promotion et le Financement des PME de l'UEMOA qui visent à contribuer à la mise en place d'un environnement incitatif pour les PME et à assurer une offre de financement adaptée à celles-ci.

2. 2- Ambitions

La vision présentée ci-dessus se traduit par des ambitions chiffrées précises, en termes sociaux et économiques. Ces ambitions permettent de donner un cap global et de disposer d'outils de mesures généraux de la Stratégie en faveur des PME. Ainsi la Stratégie doit permettre à l'horizon 2020 :

- la création ou l'entrée dans le formel de 50.000 à 60.000 PME, avec pour objectif d'avoir un tissu de PME dense et solide de 100.000 à 120.000 PME à l'horizon 2020 (soit un doublement par rapport aux PME identifiées par la DGI), avec un impact important sur les rentrées fiscales et les comptes sociaux ;
- la création d'emplois formels et de qualité, à hauteur de 300.000 à 400.000 emplois additionnels, qui auront un fort effet d'entraînement sur l'économie nationale, grâce à l'augmentation du niveau de vie des ménages et de leur consommation ;
- une forte augmentation du PIB, à hauteur de 3.000 à 5.000 milliards FCFA, les PME devenant un moteur de croissance et d'investissement et représentant à terme plus de 30-40% du PIB de la Côte d'Ivoire, contre \pm 20% aujourd'hui.

2. 3- Lignes stratégiques

La Stratégie de développement des PME ivoiriennes se veut holistique, répondant de manière systématique aux besoins des PME identifiées lors de la phase de diagnostic. Elle s'articule autour de :

- **4 piliers stratégiques :**

- Pilier1 : Amélioration de l'accès au financement et aux marchés ;
- Pilier2 : Renforcement des capacités techniques et managériales ;
- Pilier3 : Amélioration du climat des affaires des PME ;
- Pilier4 : Développement de la culture entrepreneuriale et de l'innovation.

- **3 Axes transversaux interdépendants**

- Axe1 : Réorganisation et rationalisation institutionnelles par la création d'une Agence PME,
- Axe2 : Renforcement des organisations et fédérations professionnelles,
- Axe3 : Signature de partenariats avec les bailleurs publics, privés et des acteurs d'excellence).

- **50 mesures concrètes et mesurables**, pour répondre pleinement aux défis qui se posent aux PME ivoiriennes (voir annexe 1).

La cohérence de la Stratégie est assurée par la création d'une Agence PME, garante de la mise en œuvre effective des principales mesures de la Stratégie et par une loi d'orientation des PME.

Il faut indiquer que le projet de Loi d'orientation de la politique de promotion des PME qui a été adopté en Conseil des Ministres du 19 décembre 2013, prévoit en ses articles 11 et 12 la création de L'Agence PME qui va coordonner l'ensemble de la politique et des actions en faveur des PME. Cette Agence aura en son sein un Observatoire des PME qui va non seulement, assurer une mission d'évaluation et de suivi de la performance économique des PME, mais également défendre et protéger les intérêts des PME ivoiriennes.

2. 4- Plan d'actions

La Stratégie se décline dans un plan d'actions qui fixe le détail de chacune des 50 mesures et le budget nécessaire à la réussite de la Stratégie (Voir annexe 1).

2. 5- Budget global

Le budget global pour le Programme Phoenix est estimé pour la période 2015-2020, à plus de **86 milliards FCFA**, à mobiliser auprès du budget de l'Etat et des bailleurs de fonds publics et privés. (Voir annexe 2).

Ce coût global représente environ 0,6% du PIB et s'inscrit dans la moyenne de la part du PIB affecté à la promotion des PME dans les pays qui ont réussi à mettre en place des politiques ambitieuses et qui consacrent des moyens financiers et humains conséquents pour le développement de leur PME.

L'Etat de Côte d'Ivoire prendra en charge 1/3 de ce budget soit environ 30 milliards. La contribution des bailleurs fonds et du secteur privé, se chiffrera à 56 milliards.

2. 6- Mécanismes de pilotage et de suivi

2.6.1- Comité de pilotage

Il est proposé que le cadre institutionnel de sa mise en œuvre soit placé sous l'autorité directe du Chef de l'Etat, signe tangible d'une volonté politique de faire des PME une cause et une priorité nationale. Le Comité de pilotage est chargé de garantir l'exécution de la stratégie et d'en assurer son suivi, de fixer les priorités, de résoudre les points d'arbitrage et de communiquer sur l'avancement des différents chantiers.

Il sera composé comme suit :

- un représentant de la Présidence de la République;
- un représentant de la Primature ;
- un représentant du Ministère chargé de la Promotion des PME;
- un représentant du Ministère chargé du Budget ;
- un représentant du Ministère chargé de l'Industrie ;
- un représentant du Ministère chargé de la Formation Professionnelle ;
- un représentant du Ministère chargé de l'Agriculture ;
- un représentant du Centre de Promotion des Investissements en Côte d'Ivoire (CEPICI) ;
- un représentant de la Chambre de Commerce et d'Industrie de Côte d'Ivoire (CCI-CI) ;
- un représentant de la Chambre Nationale des Métiers de Côte d'Ivoire (CNM-CI) ;
- un représentant de l'Association Professionnelle des Banques et Etablissements Financiers de Côte d'Ivoire (APBEF-CI) ;
- un représentant de la Fédération Ivoirienne des PME (FIPME) ;
- un représentant de la Confédération Générale des PME de Côte d'Ivoire (CGPME-CI) ;
- un représentant de l'Agence des PME (secrétariat du Comité de pilotage).

Le Comité de pilotage se réunira de manière biannuelle au minimum, notamment afin de préparer les Assises annuelles de la PME, et à chaque fois qu'un évènement exceptionnel justifiera sa consultation.

Des ministères ad hoc pourront être conviés au Comité de pilotage en cas de besoin.

2.6.2- Comités techniques

En plus du Comité de pilotage, quatre (4) Comités techniques devront être formés, afin d'assurer la mise en œuvre effective de la stratégie pour chacun des quatre (4) piliers.

L'Agence PME assurera le secrétariat des Comités techniques, le Ministère en charge des PME en sera le chef de file.

Ces Comités seront constitués de membres émanant des administrations publiques et du secteur privé.

2.6.3- Assises nationales annuelles

Des Assises Nationales de la PME, présidées par le Président de la République, seront organisées chaque année pour faire un bilan sans concession de l'avancement de la mise en œuvre de la Stratégie.

2.6.4- Indicateurs de suivi

La Stratégie doit être pilotée de manière rigoureuse avec la mise en place d'un tableau de bord permettant de mesurer la mise en œuvre des mesures clés, suivant des indicateurs de suivi détaillés pour chaque mesure. Ces indicateurs sont de 3 natures :

- Indicateurs de moyen (par exemple, mise en œuvre du bureau de crédit, du fonds de garantie, etc.) ;
- Indicateurs de résultats (nombre de PME accompagnées, encours crédit PME, etc.) ;
- Indicateurs d'impact (par exemple, PIB, emplois PME etc.).

En somme, la Stratégie présentée dans ce document est un programme précis, visionnaire, qui fixe une feuille de route pour les années à venir, à horizon 2020.

Le « Programme Phoenix pour les PME » a pour vocation de contribuer pleinement aux objectifs du Gouvernement, en faisant retrouver à la Côte d'Ivoire la place qui est la sienne dans le concert des Nations.

Telle est l'économie de la présente communication relative à la Stratégie de développement des PME ivoiriennes, soumise à l'approbation du Conseil des Ministres.

Le Ministre de l'Entrepreneuriat National
de la Promotion des PME et de l'Artisanat
par Délégation le Ministre du Commerce

Le Ministre de l'Industrie et des Mines

Jean louis BILLON

Jean-Claude BROU

Le Ministre de l'Agriculture

Le Ministre auprès du Premier Ministre
Chargé du Budget

Mamadou SANGAFOWA COULIBALY

Abdourahmane CISSE

Le Ministre auprès du Premier Ministre
Chargé de l'Economie et des Finances

Le Ministre d'Etat, Ministre de l'Emploi, des Affaires
Sociales et de la Formation Professionnelle

Nialé KABA

Moussa DOSSO

ANNEXE 1

PLAN D' ACTIONS DU PROGRAMME PHOENIX PERIODE 2015-2020

	MESURES	OBJECTIFS	MOYENS/ACTIVITES
PILIER 1 : AMELIORATION DE L'ACCES AU FINANCEMENT ET AUX MARCHES (11)			
1	Programme de renforcement systématique du cadre juridique, fiscal et prudentiel ivoirien en matière de financement des PME	Disposer d'un cadre juridique, fiscal et prudentiel adapté, permettant d'encadrer et d'encourager la mise en œuvre de l'ensemble des outils financiers à destination des PME	Conception de l'ensemble des textes juridiques Adoption des instruments juridiques (lois, décrets, ordonnances, etc.) et fiscaux touchant notamment : activité des « business angels », activité d'investissement en capital, création du/des bureaux de crédit, activité de crédit-bail, activité d'affacturage Assouplissement de certaines normes prudentielles pour favoriser le financement des PME (ratio de transformation, critères d'éligibilité aux accords de classement)
2	Mise en place d'une « table ronde » rassemblant l'Etat, les représentants des PME et les banques et établissements financiers : signature d'un contrat programme	Améliorer le financement des PME en faisant dialoguer et en alignant les parties autour d'objectifs concrets	Composition d'un groupe de dialogue comportant des représentants qualifiés des parties : Etat (MCAPPME, MEF, CEPICI), secteur bancaire, patrons de PME sélectionnées, organisations professionnelles des PME Signature d'un contrat programme fixant les objectifs d'amélioration du financement des PME et les engagements de chacune des parties prenantes Organisation de « tables rondes » biannuelles (suivi précis des objectifs)
3	Mise en place de bureaux de crédit (centrale des risques), prenant en compte les caractéristiques spécifiques des PME	Favoriser les financements bancaires en minimisant l'asymétrie d'information, grâce à une source d'information fiable sur les PME et leur historique de crédit	Mise en place du cadre légal Mise en œuvre effective du programme de création d'un bureau de crédit en Côte d'Ivoire, en partenariat étroit avec les acteurs du système financier (banques, IMF, etc.), selon les meilleures pratiques (couverture, étendue, accessibilité) sous forme PPP
4	Création d'un fonds de garantie PME performant (sous forme public-privé) pour les banques et IMF	Favoriser les financements des PME, en prenant en charge une partie du risque associé à une opération de crédit à une PME	Mise en place du cadre légal et fiscal Création d'un fonds de garantie dédié spécifiquement aux PME, idéalement sous forme public privé (le public subventionnant tout ou partie du fonds, le privé gérant le fonds) Mise à disposition du fonds de garantie aux banques signataires de contrats stratégiques d'amélioration des performances avec l'Agence PME et aux IMF Exigence d'utilisation de l'outil de scoring développé par l'Agence PME (cf. mesure 14)
5	Signature de contrats stratégiques Agence PME - banques (volontaires) : accès au fonds de garantie, programme de renforcement systématique des capacités des banques (outil de rating PME)	Favoriser les financements bancaires en mettant à disposition des banques/PME un fonds de garantie PME et en développant un vrai savoir-faire du financement des PME au sein des banques (notamment en affinant l'analyse du risque de contrepartie et le pricing des produits offerts, grâce à la mise en place d'outils de scoring adaptés aux PME)	Signature de contrats d'amélioration des performances par les banques volontaires avec l'Etat/Agence PME fixant des objectifs à atteindre en matière de financement PME Mise à disposition du fonds de garantie (cf. mesure 4) afin de mieux sécuriser le financement aux PME Appui au développement (fonds d'assistance technique) et à la mise en place d'outil de rating PME au sein des banques signataires, en s'inspirant des meilleures pratiques internationales (appui d'un consultant spécialisé à envisager) Mise en place de l'outil de rating PME au sein des banques signataires, avec des divisions « PME » spécialisées Incitation à l'utilisation du scoring de l'Agence PME (cf. Mesure 14)
6	Programme de soutien à la création de fonds d'investissement public-privé pour les PME et création d'un fonds de fonds public-privé	Assurer le financement des PME en ressources longues (fonds propres et quasi fonds propres) à chaque stade de leur développement, en favorisant la création de fonds d'investissement PME Faciliter le développement d'une industrie du	Mise en place du cadre légal et fiscal Création d'un fonds de fonds (subventionné et éventuellement piloté par l'Agence PME) chargé d'identifier des équipes de gestion de fonds privées et de financer des fonds d'investissement PME Création de 4 fonds d'investissement dédiés spécifiquement aux PME, idéalement sous forme public privé (le public subventionnant une partie du fonds, le privé gérant le fonds) – dimensionnement cf. ci-après :

		capital-risque en Côte d'Ivoire	<ul style="list-style-type: none"> • 3 Fonds généralistes (amorçage, développement, transmission) et un Fonds innovation/technologique • Fonds régionaux (à terme) <p>Lancement d'un projet pilote avec un acteur de référence, puis mise en œuvre accélérée des autres fonds (e.g. Ghana Venture Capital, UK Fonds publics privés régionaux)</p> <p>Utilisation du scoring développé par l'Agence PME par les Fonds publics privés (cf. Mesure 14)</p>
7	Programme de renforcement technique et financier aux organismes de microfinance (y.c. accès au fonds de garantie) et d'appui à la création de nouveaux organismes focalisés sur les PME	Favoriser le financement des TPE et petites entreprises (sur l'ensemble du territoire) et accompagner leur migration vers la moyenne, voire la grande entreprise	<p>Restructuration de l'UNACOOPEC-CI</p> <p>Appui des IMF hors UNACOOPEC, sélectionnées rigoureusement, afin d'augmenter leurs encours et leur base de clients PME : i/ développement de nouveaux produits adaptés aux PME, ii/ développement de l'activité des IMF dans les régions et les zones rurales</p> <ul style="list-style-type: none"> • Subventions sur la base d'appels à projets • Accès au fonds de garantie (cf. mesure 4) • Utilisation du bureau de crédit PME <p>Appui au développement de nouvelles IMF</p> <p>Appui au développement de passerelles IMF Banques commerciales</p>
8	Poursuite du programme de développement du crédit-bail et programme pour le développement de l'affacturage	Favoriser le financement de l'investissement des PME en leur donnant accès au crédit-bail, et à l'affacturage	<p>Mise en place du cadre légal et fiscal</p> <p>Renforcement des capacités des organismes / personnes clés du secteur (y.c. PME)</p> <p>Mobilisation des investissements</p>
9	Programme sélectif de formation à destination des patrons de PME (mise à niveau pour accès facilité au financement) en partenariat avec les banques	Favoriser le financement de certaines PME à fort potentiel, en renforçant significativement les capacités des chefs d'entreprises (constitution des dossiers de financement, gestion des investissements et de la croissance) avec des programmes de type « Executive MBA »	<p>Elaboration (par une institution d'excellence) de modules de formation courte, à destination des patrons de PME</p> <p>Sélection annuelle par les banques partenaires du programme de PME à fort potentiel dans leur portefeuille et co-financement de la formation banque/PME</p> <p>Mise en place des formations, avec le soutien de partenaires</p>
10	Programme d'amélioration de l'accès des PME aux marchés publics (nationaux et UEMOA)	Favoriser l'autofinancement des PME en leur donnant accès aux marchés publics nationaux et régionaux	<p>Amélioration et adaptation du cadre légal</p> <p>Adaptations techniques aux spécificités des PME : notamment meilleur allotissement</p> <p>Amélioration de la transparence (site internet) et respect des procédures d'attribution fixées par le Code des marchés publics</p> <p>Programme complet pour assurer la mobilisation et fiabilisation des titres de créances pour les banques (y.c. irrévocabilité des domiciliations, point focal au sein du Trésor Public pour la confirmation de l'exécution des opérations, amélioration du dialogue Trésor Public, Agent payeur et Banques effectif)</p> <p>Formation des PME (règles de passation de marchés, certification/ normalisation /qualité) et utilisation du scoring PME à mettre en place par l'Agence PME (cf. mesure spécifique ci-dessous)</p> <p>Respect par l'Etat de ses engagements (apurement du stock d'impayés et à l'avenir, paiement à 90 jours « tout inclus » strictement respecté)</p> <p>Passage éventuel des délais à 30 jours pour les PME</p>
11	Programme d'amélioration de l'accès des PME aux marchés privés (sous-traitance)	Favoriser l'autofinancement des PME en leur donnant accès aux donneurs d'ordres privés	Amélioration du fonctionnement de la Bourse de Sous-Traitance et de Partenariat de Côte d'Ivoire (BSTP-CI) par rattachement/absorption au sein de l'Agence PME et utilisation du scoring PME mis en place par l'Agence PME comme

		(ETI/grandes entreprises)	<p>processus de labellisation (cf. mesure 14)</p> <p>Amélioration des liens PME – grandes entreprises par la signature de « Contrats de Compagnonnage » s’inscrivant notamment dans le cadre de la politique RSE (responsabilité sociétale de l’entreprise) de grandes entreprises</p> <p>Mise à niveau technique et managérial des PME (cf. Pilier 2)</p> <p>Inclusion du critère de préférence des PME dans le texte portant sur les PPP</p>
PILIER 2 : RENFORCEMENT DES CAPACITES TECHNIQUES ET MANAGERIALES (10)			
12	Développement d’un système de guichet unique physique au sein de l’Agence PME afin d’orienter et assister les PME	Assurer la lisibilité du dispositif d’appui au PME en créant un guichet unique au sein de l’Agence PME permettant d’informer et d’orienter les PME	Mise en place d’un guichet unique physique au sein de l’Agence PME (et à terme dans les principales métropoles régionales), proposant l’intégralité des services à destination des PME (information, scoring, orientation vers les programmes d’appui technique et managérial, bourse de la sous-traitance, etc.)
13	Développement d’une plateforme électronique complète d’information et de réalisation des formalités à destination des PME	Favoriser la création et le développement des PME en facilitant leur accès aux informations et la réalisation des formalités en ligne	<p>Sous la maîtrise d’ouvrage de l’Agence PME, conception d’une plateforme d’e-gouvernement spécifique aux PME avec 3 éléments clés :</p> <ul style="list-style-type: none"> • SME toolkit avec l’ensemble des informations nécessaires pour le développement des PME (« comment monter son business plan ? », réglementation, etc.), et les informations pertinentes sur les marchés • Présentation de la boîte à outils ivoirienne d’appui aux PME (programmes, conditions d’accès) • Guichet électronique des formalités administratives PME tout au long de leur existence (création, développement) – « E-gouvernement » en lien avec le Guichet Unique auprès du CEPICI
14	Développement d’un système de scoring systématique spécifique à l’Agence PME	Evaluation systématique des PME par l’Agence PME avant toute intervention d’appui (financier et non financier) pour i/ identifier les forces et faiblesses des PME (diagnostic flash), ii/ filtrer et orienter des PME vers les programmes adaptés à leurs besoins, iii/ labelliser les PME performantes pour la bourse de sous-traitance, iv/ assurer le suivi des PME (évolution du scoring dans le temps) et faciliter le financement des PME (rating pouvant être pris en compte par les banques)	<p>Conception et mise en place d’un système de scoring des PME (appui d’un consultant à envisager)</p> <p>Mise en place d’un système pilote de scoring puis utilisation systématique après prise en compte du retour d’expérience</p>
15	Développement de programmes d’appui technique et managérial sectoriels dans le cadre des politiques de filières	Amélioration de la compétitivité d’un nombre limité de filières prioritaires en déployant des programmes adaptés aux besoins des PME	<p>Conception et mise en place de modules d’assistance sectoriels adaptés aux PME, sous maîtrise d’ouvrage de l’Agence PME, en partenariat étroit avec les organisations professionnelles et sectorielles représentant les PME</p> <p>Appel à candidature et sélection de PME à mettre à niveau, sur les filières sélectionnées (3-4 maximum)</p> <p>Mise en place de modules pilotes et évolution en prenant en compte les retours d’expérience</p> <p>Mise en œuvre des programmes d’assistance technique et managérial sectoriels et co-financement via le « Fonds de modernisation PME » (cf. dimensionnement ci-après) :</p> <ul style="list-style-type: none"> • 100 à 150 PME par an • 3-4 secteurs prioritaires <p>Subventionnement des PME jusqu’à 35 millions FCFA</p>
16	Développement de programmes d’appui technique et managérial fonctionnels pour	Amélioration de la compétitivité des PME grâce	Conception et mise en place de programmes fonctionnels d’assistance technique et managérial, sous maîtrise d’ouvrage de

	répondre aux besoins les plus critiques	au déploiement de programmes fonctionnels adaptés aux besoins cruciaux des PME	<p>l'Agence PME, en partenariat étroit avec :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Les organisations professionnelles et sectorielles représentant les PME (notamment FIPME) • Les organismes clés préalablement mis à niveau : Codinorm (certification, normalisation, qualité), les CGA (comptabilité, gestion), l'Apex-CI (export), autres (TIC, etc.) <p>Appel à candidature et sélection de PME à mettre à niveau</p> <p>Mise en place de modules pilotes et évolution en prenant en compte les retours d'expérience</p> <p>Mise en œuvre des programmes d'assistance technique et managériale fonctionnels et co-financement via le « Fonds de modernisation PME » (cf. dimensionnement ci-après) :</p> <ul style="list-style-type: none"> • 200 à 300 PME par an • 3-4 fonctions prioritaires
17	Développement d'un programme spécifique et sur-mesure destiné aux « champions nationaux »	Sélection et accompagnement d'une classe de PME compétitives, ayant vocation à constituer des « champions nationaux » et à migrer vers le statut d'ETI ou de grande entreprise	<p>Conception et mise en place de programmes spécifiques destinés aux « champions nationaux » des PME (assistance technique et managériale ; financements/prime à l'investissement), sous maîtrise d'ouvrage de l'Agence PME, en partenariat étroit avec les organismes professionnels et sectoriels (notamment FIPME)</p> <p>Appel à candidature et sélection des PME « championnes » à mettre à niveau</p> <p>Mise en place de modules pilotes et évolution en prenant en compte les retours d'expérience</p> <p>Mise en œuvre des programmes d'assistance technique et managériale pour les PME « championnes » et financement via le « Fonds de modernisation PME » :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Sélection rigoureuse de 20 à 40 PME « championnes » par an • Contractualisation Agence PME- Champions nationaux : "Contrat de croissance" avec une fixation des objectifs de la PME Championne • Soutien financier massif (investissement matériel et immatériel) <ul style="list-style-type: none"> ○ Prime jusqu'à 100 m FCFA ○ Apport de l'Etat 1:1 apport de l'entreprise ○ Déboursement des fonds PARI-PASSU
18	Développement au sein de l'Agence PME d'une base de données sur les consultants nationaux chargés de l'assistance aux PME	Développement d'une vraie place de marché de la consultance nationale pour assurer la mise en œuvre des programmes de renforcement des capacités techniques et managériales	<p>Sous la maîtrise d'ouvrage de l'Agence PME, sélection et référencement dans une base de données des consultants nationaux (et internationaux) aptes à mettre en place les programmes d'assistance technique et managériale (sectoriels, fonctionnels, champions)</p> <p>Utilisation de la base de données pour mettre en relation les PME sélectionnées pour bénéficier des programmes d'assistance technique et les consultants chargés de les appuyer</p> <p>Renouvellement continu de la base de données en fonction des retours d'expérience (satisfaction des PME clientes, etc.)</p>
20	Développement et abondement d'un Fonds de modernisation des PME logé au sein de l'Agence PME pour cofinancer les programmes d'assistance technique et managériale	Assurer le cofinancement des programmes d'assistance technique et managériale par le « Fonds de modernisation des PME »	<p>Mise sur pied d'un « fonds de modernisation » logé au sein de l'Agence PME, chargé de cofinancer l'ensemble des 3 programmes d'assistance technique et managériale (sectoriel, fonctionnel, « champions ») avec les PME cibles</p> <p>Fixation de taux de co-financement optimaux, prenant en compte la capacité de contribution des PME et l'impact socio-économique escompté en contrepartie</p>
21	Renforcement de l'ensemble du dispositif de formation PME (structure institutionnelle et dialogue avec le MEASFP, plan de	Amélioration de la productivité de la main d'œuvre grâce à la mise en œuvre d'une	<p>Dans le cadre d'un véritable dialogue interministériel (notamment MEASFP et MCAPPME) et public-privé (notamment avec les organisations professionnelles), définition d'un plan de formation professionnelle (appui d'un consultant spécialisé à</p>

	formation initiale, plan de formation continue)	politique de formation professionnelle adaptée aux besoins spécifiques des PME	<p>envisager) adapté aux problématiques des PME</p> <p>Mise à niveau et adaptation de l'organisation institutionnelle, des structures, des outils et des financements (e.g. FDFP pour la formation continue) permettant d'effectuer :</p> <ul style="list-style-type: none"> • D'une part la formation initiale des futurs employés de PME, selon les besoins émis par les représentants des PME, • D'autre part de la formation continue des employés des PME, selon les besoins notamment sectoriels et fonctionnels <p>Programme d'appui aux PME leur permettant de définir leurs besoins de formation (rédaction des plans de formation)</p>
PILIER 3 : AMELIORATION DU CLIMAT DES AFFAIRES PME (11)			
22	Renforcement des moyens de l'équipe chargée de l'amélioration du climat des affaires, en particulier sur les aspects spécifiques PME	Disposer en Côte d'Ivoire d'un climat des affaires favorable aux PME, grâce à la mise en œuvre des mesures d'amélioration spécifiques aux PME	Constitution d'une équipe au sein du MCAPPME et/ou de l'Agence PME chargée du suivi de l'amélioration du climat des affaires notamment sur les aspects spécifiques aux PME décrits dans les mesures ci-dessous
23	« Choc de simplification » administrative pour les PME	Faciliter massivement les formalités administratives afin de permettre aux PME de se concentrer sur leurs activités propres, de limiter les occasions de tracasserie et de corruption et d'augmenter leur productivité	En lien avec l'équipe climat des affaires du MCAPPME et/ou de l'Agence PME et le CEPICI, travail systématique de simplification des formalités administratives, notamment création d'entreprise (centres de formalités en ligne, gratuité), des obligations administratives, fiscales, sociales et des services publics (eau, électricité)
24	Programme de lutte contre la fraude, la concurrence et les importations déloyales	Stabilisation de l'environnement concurrentiel des PME ivoiriennes grâce à la mise en place effective des instruments de lutte contre la fraude, la concurrence et les importations déloyales	En lien avec l'équipe climat des affaires du MCAPPME et/ou de l'Agence PME, travail systématique : <ul style="list-style-type: none"> • De mise à niveau du cadre anti-fraude et concurrentiel (appui d'un consultant à envisager) • De suivi de l'application effective du dispositif
25	Poursuite du programme de lutte contre le racket et la corruption	Lutter contre la corruption afin de permettre aux PME de se concentrer sur leurs activités propres et d'augmenter leur productivité	En lien avec l'équipe climat des affaires du MCAPPME et/ou de l'Agence PME, prolonger et approfondir le travail en cours en la matière, en tenant compte des spécificités des PME
26	Développement des dispositifs juridiques favorisant la continuité de l'activité des entreprises en difficulté et potentiellement viables, menacées de liquidation	Procurer aux PME un cadre juridique leur permettant de continuer leur activité même en cas de difficulté passagère, afin de préserver le tissu des PME	<p>Développement du cadre juridique de protection des entreprises en difficulté (procédure de sauvegarde)</p> <p>Information et formation de l'ensemble des parties prenantes concernées par le sujet (tribunaux de commerce, juges, associations de PME, patrons de PME, clubs OHADA, etc.)</p>
27	Mise en place effective en Côte d'Ivoire du « statut de l'entrepreneur »	Favoriser la création d'entreprises en facilitant massivement leur création et lutter contre l'informel	<p>Mise en place effective dans le paysage ivoirien du texte OHADA relatif à l'entrepreneur (équivalent du statut de l'auto-entrepreneur français) et mise en place des infrastructures et outils facilitant les démarches d'acquisition du statut (intervention d'un consultant à envisager) en lien avec le CEPICI</p> <p>Formation et information des entrepreneurs existants (informels) et nouveaux désireux d'acquies ce statut</p>
28	Programme de simplification et d'adaptation de la fiscalité pour les PME et sensibilisation aux mesures favorables aux PME du code des investissements	Favoriser la création et le développement des PME en facilitant leurs conditions d'exercice par une adaptation de leur fiscalité et sensibilisation des PME aux mesures spécifiques PME du code des investissements	<p>Elaboration d'un cadre fiscal adapté aux PME : simplification massive et diminution de la fiscalité applicable aux PME aujourd'hui, pour une diminution des taux compensée par une augmentation de l'assiette (intervention d'un consultant à envisager)</p> <p>Adoption de nouveaux textes législatifs, réglementaires, fiscaux nécessaires à la mise en place d'une fiscalité spécifique favorable aux PME (plus-value de cession, impôts directs, patente,...)</p> <p>Mise en place d'une direction/cellule dédiée aux PME à la DGI à l'instar de la Direction des Grandes Entreprises</p>

			Sensibilisation et informations du tissu des PME aux dispositions spécifiques PME en matière de fiscalité et du Code des Investissements
29	Programme holistique de lutte contre l'informel / « formalisation » accélérée du tissu des PME	Favoriser la formalisation des PME afin de pouvoir les identifier, les encadrer/assister et de maximiser les revenus fiscaux	Elaborer un programme holistique de formalisation du tissu des PME, comportant des mesures incitatives (offre de formation, d'assistance technique, de financements, baisse des taux – cf. mesure 28) et des mesures contraignantes (renforcement des contrôles et sanctions). Réforme et développement du rôle du CNCGA Mise en œuvre progressive du programme, en intensifiant petit à petit la pression contraignante et les incitatifs
30	Programme d'amélioration du cadre judiciaire et institutionnel (chambres juridiques spéciales et/ou de juges PME, Cours d'arbitrage)	Faciliter le développement des PME en leur procurant un environnement juridique performant	Mise en place d'instances de conciliation auprès de la Chambre de Commerce Développement dans les tribunaux de commerce de chambres dédiées et/ou de juges formés pour les PME (accélération et facilitation des procédures) Amélioration du fonctionnement de la Cour d'Arbitrage de Côte d'Ivoire Mise en place de programmes d'information sur le fonctionnement des instruments de conciliation, judiciaires et d'arbitrage à destination des PME
31	Programme de création de centres d'affaires et de zones industrielles PME, notamment au sein des zones AGDDI	Favoriser la création et améliorer la productivité des entreprises en facilitant leurs conditions d'exercice au sein de structures d'activité dédiées	Sous maîtrise d'ouvrage de l'Agence PME, au sein des zones d'activité et des zones industrielles existantes ou à créer, identification de 3-4 zones dédiées aux PME (centres d'affaire ou zones industrielles PME) et rédaction d'un cahier des charges d'aménagement et de gestion (intervention d'un consultant à envisager) Appel à projet pour l'aménagement et la gestion de ces zones dédiées PME, en PPP (zones sectorielles, zones généralistes), à Abidjan et à terme dans les principales métropoles régionales Appui à l'installation de PME dans ces zones (en lien avec les programmes d'assistance technique et managériale et du programme « PME championnes »)
32	Programme d'identification et de réduction du coût des facteurs (énergie, logistique, main d'œuvre, etc.)	Faciliter le développement des PME en améliorant leur productivité, par la réduction du coût des principaux facteurs de production	Réalisation d'une étude sur la compétitivité et les coûts des facteurs de production (notamment énergie, eau, logistique, foncier) Mise en place d'un baromètre de la compétitivité Mise en œuvre systématique des recommandations conduisant à une réduction du coût des facteurs
PILIER 4 : DEVELOPPEMENT DE LA CULTURE ENTREPRENEURIALE ET DE L'INNOVATION (7)			
33	Programme de promotion de la culture entrepreneuriale auprès des autorités ivoiriennes et des administrations	Faire prendre conscience aux plus hautes autorités ivoiriennes et aux responsables d'administration de l'enjeu crucial que représente le développement accéléré des PME pour atteindre les objectifs du PND en termes politiques, économiques et sociaux	Conception de modules de communication convaincants (concis, clairs et chiffrés) et partage avec les interlocuteurs cibles Communication continue auprès des interlocuteurs cibles sur les actions mises en œuvre et les résultats obtenus
34	Programme de promotion de la culture entrepreneuriale en milieu scolaire	Renforcer la culture entrepreneuriale du grand public ivoirien en la promouvant dans les établissements d'enseignement scolaire	Introduction dans le cursus scolaire, ainsi qu'au niveau de la formation professionnelle et des centres d'apprentissage des modules d'initiation à l'entrepreneuriat (notamment les jeux, les simulations, les visites d'entreprises), en vue de promouvoir l'esprit d'entreprise Sous la maîtrise d'ouvrage de l'Agence PME, appel à projet et sélection d'opérateurs à même de concevoir et déployer dans les établissements les modules de formation / sensibilisation
35	Programme de promotion de la culture entrepreneuriale auprès du grand public Formation à l'entrepreneuriat	Renforcer la culture entrepreneuriale du grand public ivoirien en la promouvant par le biais de	Réalisation d'actions médiatiques, célébrant les PME "championnes nationales", diffusion sur les programmes de la RTI, remise de prix aux entrepreneurs de l'année, création d'un site internet présentant des entrepreneurs ayant réussi (www.fiers-

		l'ensemble des media existants	entrepreneurs.ci) Sous la maîtrise d'ouvrage de l'Agence PME, appel à projet et sélection d'opérateurs à même de concevoir et déployer les actions médiatiques et les instruments
36	Mise en place d'une compétition nationale de business plan	Créer un tissu de PME innovantes en facilitant leur création	Sous la maîtrise d'ouvrage de l'Agence PME, création d'un concours annuel de business plan (en suivant les meilleures pratiques internationales et en tenant compte de l'expérience de Technoserve) Remise annuelle des trophées, en lien avec des partenaires d'excellence : universités, partenaires privés (y.c. technologiques)
37	Programme de formation entrepreneuriale de haut niveau (chaire type "HEC entrepreneur")	Renforcer la culture entrepreneuriale d'un nombre ciblé de diplômés du supérieur, afin de disposer de futurs entrepreneurs et patrons de PME parfaitement formés	Elaboration de l'architecture cible d'une formation de haut niveau à l'entrepreneuriat (type "HEC entrepreneur") Sous la maîtrise d'ouvrage de l'Agence PME, appel à projet et sélection d'un opérateur à même de concevoir et déployer formation de haut niveau à l'entrepreneuriat, en partenariat avec une école nationale (e.g. Institut National Polytechnique Houphouët Boigny)
38	Programme d'appui à l'innovation : statut d'« entreprise innovante » ; renforcement des liens entreprises/universités en matière de R&D	Créer un tissu de PME innovantes en facilitant leur création et en appuyant leur développement	Elaboration et mise en place des textes juridiques portant statut « d'entreprise innovante » et des incitatifs liés (appui juridique et fiscal à envisager) Elaboration et mise en place des structures et outils permettant de renforcer les liens entreprises (PME)/ universités en matière de R&D
39	Programme de soutien à la création de couveuses, incubateurs et pépinières d'entreprises (Cités des PME), en PPP	Favoriser la création et le développement des PME, notamment innovantes, en facilitant leur éclosion et leurs conditions d'exercice au sein de structures d'activité dédiées	Sous maîtrise d'ouvrage de l'Agence PME, au sein des zones d'activité et des zones industrielles existantes ou à créer, identification de zones dédiées aux PME pour établir des 3-4 cités PME (couveuses, incubateurs et pépinières d'entreprises) et rédaction d'un cahier des charges d'aménagement et de gestion (intervention d'un consultant à envisager) Appel à projet pour l'aménagement et la gestion de ces zones dédiées PME, en PPP, à Abidjan et à terme dans les principales métropoles régionales Appui à l'installation de PME dans ces zones (en lien avec les programmes d'assistance technique et managériale et du programme « PME championnes »)
AXE 1 : REORGANISATION INSTITUTIONNELLE ET CREATION DE L'AGENCE PME (5)			
40	Création d'une Agence ivoirienne de développement des PME (Agence PME)	Mise en place d'une Agence dédiée pour les PME, véritable pivot pour la mise en œuvre effective du Programme Phœnix	Finalisation et adoption de l'ensemble des instruments juridiques et légaux nécessaires à la création de l'Agence PME (notamment décret création, statuts, budget) Mise en place effective de l'Agence, dans le cadre d'un contrat programme précis. L'Agence est autonome, dotée d'un statut privé, d'un management de haut niveau, de ressources propres et de budgets conséquents, chargée de piloter le Programme Phœnix, de créer des partenariats avec le privé, de mettre à disposition les financements et d'effectuer le suivi
41	Plan de migration décrivant le passage de l'environnement institutionnel actuel (multi-acteurs) à l'environnement cible marqué par la création de l'Agence PME	Réforme du schéma institutionnel existant et réorganisation autour de l'agence PME pour un maximum de coordination et d'efficacité	Elaboration d'un plan de migration ayant pour objectif de disposer d'un environnement institutionnel clair et par la concentration des moyens au sein de l'Agence PME (opérateur pivot) 3 options à étudier pour chaque structure en fonction de la faisabilité (différence de statuts des organismes) et de la recherche d'efficacité : <ul style="list-style-type: none"> • Conservation et coordination avec l'Agence PME (contrat programme) • Fusion/intégration à l'Agence PME • Suppression Organisation des liens entre institutions clairement formalisée

42	Création d'un observatoire PME au sein de l'Agence PME	Favoriser le développement et l'appui aux PME par la mise en place d'un observatoire permettant de connaître en profondeur le tissu et les actions entreprises	<p>Création d'un observatoire PME au sein de l'Agence PME, ayant un rôle de suivi de la population nationale des PME, en particulier de celles bénéficiant des incitations/programmes</p> <p>Coordination forte avec le Ministère de l'Economie et des Finances, l'INS et l'ensemble des institutions ayant des statistiques à leur disposition.</p> <p>Au sein de l'observatoire, coordination des actions suivantes :</p> <p>i/ recensement économique des PME (liée au recensement de la population)</p> <p>ii/ Suivi annuel des PME recensées dans le cadre d'une coordination approfondie interministérielle</p> <p>iii/ Suivi dynamique du tissu en comptabilisant les créations d'entreprises (CEPICI) et la fin de leurs activités</p> <p>iv/ Suivi de l'état de santé des PME sur la base de sondage annuel / biannuel</p> <p>v/ Mise en place du baromètre Agence PME sur la base des meilleures pratiques internationales (cf. baromètre mis en œuvre au Maroc et en Tunisie avec l'appui de la GTZ)</p> <p>Rédaction annuelle d'un rapport sur les PME</p>
43	Programme de renforcement des capacités du MCAPPME	MCAPPME renforcé, capable d'assurer sa mission d'élaboration de la politique de développement des PME appuyé par l'Agence	Réorganisation des services du ministère en fonction des nouvelles missions et renforcement des capacités : impulsion et suivi du Plan stratégique PME, suivi de l'Agence PME
44	Renforcement de capacités des organismes d'appui au renforcement des PME (type CODINORM, CGA)	Amélioration de la compétitivité des PME grâce au renforcement des capacités des organismes d'appui participant au déploiement des programmes à destination des PME	<p>Programme de modernisation et de mise à niveau de l'ensemble des organismes permettant d'appuyer les PME sur leurs besoins cruciaux, notamment :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Codinorm : certification, qualité • CGA : comptabilité, gestion, transparence • APEX-CI : export, accès aux marchés <p>Mise en œuvre de programmes d'assistance technique et managériale fonctionnels (cf. mesure 16) adaptés aux PME suite à la modernisation de ces organismes</p>
AXE 2 : RENFORCEMENT DES ORGANISATIONS ET FEDERATIONS PROFESSIONNELLES (2)			
45	Programme sélectif de renforcement des organisations de type «faitière», représentant les fédérations de PME et renforcement de leur rôle dans le Comité de Concertation Etat/Privé	Renforcer l'écosystème encadrant et appuyant les PME ivoiriennes, en renforçant les compétences, la légitimité et la représentativité des organisations de type « faitière »	<p>Identifier la ou les structures centrales les mieux à même de représenter les PME et les fédérations de PME</p> <p>Elaborer et mettre en œuvre des programmes de renforcement des capacités techniques et managériales de ces structures et réalisation d'un plan stratégique / livre blanc pour la / les faitières</p> <p>Partenariat avec des organisations similaires au niveau international (France, Belgique, etc.), afin de bénéficier des meilleures pratiques</p> <p>Elaborer et faire signer des contrats programmes entre cette / ces faitières et le MCAPPME, précisant les engagements mutuels (subventions) et le rôle précis de ces structures (représentation ; lobbying ; suivi du Plan stratégique PME, notamment plans de formation et assistance technique et managériale ; etc.)</p> <p>Mission/étude complémentaire à envisager</p>
46	Programme sélectif d'appui aux meilleures organisations (associations, fédérations, etc.), afin de les utiliser comme « bras armés »	Renforcer l'écosystème encadrant et appuyant les PME ivoiriennes, en renforçant les compétences, la légitimité et la représentativité	<p>Identifier les organisations les mieux à même de représenter les PME, par secteur, par région, etc.</p> <p>Elaborer et mettre en œuvre des programmes de renforcement des capacités techniques et managériales de ces structures et réalisation d'un plan stratégique / livre blanc pour chaque organisation, précisant notamment leur rôle (sectoriel / régional),</p>

		des organisations professionnelles et sectorielles	<p>dans la mise en place du Plan stratégique, notamment sur les plans de formation et assistance technique et managériale</p> <p>Partenariat avec des organisations similaires au niveau international (France, Belgique, etc.), afin de bénéficier des meilleures pratiques</p> <p>Mission/étude complémentaire à envisager</p>
AXE 3 : SIGNATURE DE PARTENARIATS (4)			
47	Programme systématique de rencontre des partenaires nationaux et internationaux publics et privés susceptibles de soutenir la stratégie PME	Obtenir l'appui des partenaires techniques et financiers en leur faisant connaître de façon systématique les opportunités en matière de soutien au financement et à la mise en œuvre du Programme Phoenix	<p>Identifier l'ensemble des partenaires susceptibles de soutenir la mise en œuvre du Programme Phoenix :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Bailleurs de fonds « historiques », notamment les Groupes de la Banque Mondiale, de la BAfD, de l'AFD ; l'Union Européenne ; USAid, etc. • Partenaires de la société civile (ONG, fondations et trust funds privés, organisations internationales de PME, etc.) <p>Partenaires techniques innovants avec des acteurs de classe mondiale</p>
48	Signature de conventions de financement et de partenariat avec les Bailleurs de fonds « historiques »	Obtenir l'appui des partenaires techniques et financiers « historiques » qui disposent de budgets et d'un savoir-faire conséquents	<p>Identifier les mesures et programmes sur lesquels chacun des bailleurs de fonds (notamment les Groupes de la Banque Mondiale, de la BAfD, de l'AFD ; l'Union Européenne ; USAid, etc.) est susceptible de s'engager dans la durée</p> <p>Elaborer les programmes d'intervention précis avec chacun des bailleurs, en adéquation avec le Programme Phoenix</p> <p>Signer les conventions de financement cibles : passage systématique souhaitable par l'Agence PME</p>
49	Signature de conventions de partenariats innovants avec des partenaires de la société civile	Obtenir l'appui technique et financier des partenaires ciblés de la société civile disposant d'un savoir-faire conséquent et de budgets afin de faciliter la mise en œuvre du Programme Phoenix	<p>Identifier un nombre limité de partenaires potentiels d'excellence (ONG, fondations et « trust funds » privés, organisations internationales de PME, organismes de formation, etc.) en fonction de critères précis (projets déjà développés en Côte d'Ivoire avec succès, réussite du partenariat dans d'autres pays, assistance technique et financière possible)</p> <p>Contacteur ces partenaires et élaborer et négocier des programmes de partenariat avec eux, si possible en couplant assistance technique et financière</p> <p>Signer les conventions de partenariat : passage systématique par l'Agence PME</p>
50	Signature de conventions de partenariats innovants avec des acteurs privés de classe mondiale	Obtenir l'appui technique et financier de partenaires privés de classe mondiale afin de faciliter, accélérer et introduire des mécanismes innovants dans la mise en œuvre du Programme Phoenix	<p>Identifier un nombre limité de partenaires privés potentiels d'excellence en fonction de critères précis (projets déjà développés en Côte d'Ivoire avec succès, réussite du partenariat dans d'autres pays, assistance technique et financière possible)</p> <p>Contacteur ces partenaires et élaborer et négocier des programmes de partenariat avec eux, si possible en couplant assistance technique et financière</p> <p>Signer les conventions de partenariat</p>

ANNEXE 2

BUDGET ESTIMATIF DU PROGRAMME PHOENIX PERIODE 2015-2020

	MESURES	2015	2016	2017	2018	2019	2020	BUDGET (en millions)
	PILIER 1 : AMELIORATION DE L'ACCES AU FINANCEMENT ET AUX MARCHES (11)	5 560	5 560	5 510	5 350	5 350	20	27 350
1	Programme de renforcement systématique du cadre juridique, fiscal et prudentiel ivoirien en matière de financement des PME	50	50					100
2	Mise en place d'une « table ronde » rassemblant l'Etat, les représentants des PME et les banques et établissements financiers : signature d'un contrat programme	30	30	30	20	20	20	150
3	Mise en place de bureaux de crédit (centrale des risques), prenant en compte les caractéristiques spécifiques des PME	30	30	30				90
4	Création d'un fonds de garantie PME performant (sous forme public-privé) pour les banques et IMF	2 000	2 000	2 000	2 000	2 000		10 000
5	Signature de contrats stratégiques Agence PME - banques (volontaires) : accès au fonds de garantie, programme de renforcement systématique des capacités des banques (outil de rating PME)	20	20	20				60
6	Programme de soutien à la création de fonds d'investissement public-privé pour les PME et création d'un fonds de fonds public-privé	1 000	1 000	1 000	1 000	1 000		5 000
7	Programme de renforcement technique et financier aux organismes de microfinance (y.c. accès au fonds de garantie) et d'appui à la création de nouveaux organismes focalisés sur les PME	2000	2000	2000	2000	2000		10 000
8	Poursuite du programme de développement du crédit-bail et programme pour le développement de l'affacturage	130	130	130	130	130		650
9	Programme sélectif de formation à destination des patrons de PME (mise à niveau pour accès facilité au financement) en partenariat avec les banques	100	100	100				300
10	Programme d'amélioration de l'accès des PME aux marchés publics (nationaux et UEMOA)	100	100	100	100	100		500
11	Programme d'amélioration de l'accès des PME aux marchés privés (sous-traitance)	100	100	100	100	100		500
	PILIER 2 : RENFORCEMENT DES CAPACITES TECHNIQUES ET MANAGERIALES (10)	600	6 100	5 790	4 630	4 620	4 060	25 800
12	Développement d'un système de guichet unique physique au sein de l'Agence PME afin d'orienter et assister les PME	60	60	60	60	60		300
13	Développement d'une plateforme électronique complète d'information et de réalisation des formalités à destination des PME	150	150					300
14	Développement d'un système de scoring systématique spécifique à l'Agence PME	100	100					200
15	Développement de programmes d'appui technique et managérial sectoriels dans le cadre des politiques de filières		2 500	2 500	2 500	2 500	2 000	12 000

16	Développement de programmes d'appui technique et managérial fonctionnels pour répondre aux besoins les plus critiques		1 500	1 500	1 000	1 000	1 000	6 000
17	Développement d'un programme spécifique et sur-mesure destiné aux « champions nationaux »		1 500	1 500	1 000	1 000	1 000	6 000
18	Développement au sein de l'Agence PME d'une base de données sur les consultants nationaux chargés de l'assistance aux PME	50	50					100
19	Programme de renforcement de la consultance nationale (y.c. certification)	170	170	160				500
20	Développement et abondement d'un Fonds de modernisation des PME logé au sein de l'Agence PME pour cofinancer les programmes d'assistance technique et managériale							0
21	Renforcement de l'ensemble du dispositif de formation PME (structure institutionnelle et dialogue avec le MEASFP, plan de formation initiale, plan de formation continue)	70	70	70	70	60	60	400
	PILIER 3 : AMELIORATION DU CLIMAT DES AFFAIRES PME (11)	500	1 450	1 170	1 100	1 100	1 100	6 420
22	Renforcement des moyens de l'équipe chargée de l'amélioration du climat des affaires, en particulier sur les aspects spécifiques PME	100	100					200
23	« Choc de simplification » administrative pour les PME							0
24	Programme de lutte contre la fraude, la concurrence et les importations déloyales							0
25	Poursuite du programme de lutte contre le racket et la corruption							0
26	Développement des dispositifs juridiques favorisant la continuité de l'activité des entreprises en difficulté et potentiellement viables, menacées de liquidation	50	50					100
27	Mise en place effective en Côte d'Ivoire du « statut de l'entrepreneur »	150	150	100	100	100	100	700
28	Programme de simplification et d'adaptation de la fiscalité pour les PME et sensibilisation aux mesures favorables aux PME du code des investissements	50						50
29	Programme holistique de lutte contre l'informel / « formalisation » accélérée du tissu des PME	35	35	30				100
30	Programme d'amélioration du cadre judiciaire et institutionnel (chambres juridiques spéciales et/ou de juges PME, Cours d'arbitrage)	40	40	40				120
31	Programme de création de centres d'affaires et de zones industrielles PME, notamment au sein des zones AGDDI (Agence Gestion Développement Infrastructures Industrielles)		1 000	1 000	1 000	1 000	1 000	5 000
32	Programme d'identification et de réduction du coût des facteurs (énergie, logistique, main d'œuvre, etc.)	75	75					150
	PILIER 4 : DEVELOPPEMENT DE LA CULTURE ENTREPRENEURIALE ET DE L'INNOVATION (7)	1 600	3 100	3 000	2 900	2 800	2 800	16 200

33	Programme de promotion de la culture entrepreneuriale auprès des autorités ivoiriennes et des administrations	50	50					100
34	Programme de promotion de la culture entrepreneuriale en milieu scolaire	200	200	200	150	150	150	1 050
35	Programme de promotion de la culture entrepreneuriale auprès du grand public	250	250	250	250	200	200	1 400
36	Mise en place d'une compétition nationale de business plan	150	150	100	100	100	100	700
37	Programme de formation entrepreneuriale de haut niveau (chaire type "HEC entrepreneur")	200	200	200	150	150	150	1 050
38	Programme d'appui à l'innovation : statut d'« entreprise innovante » ; renforcement des liens entreprises/universités en matière de R&D	250	250	250	250	200	200	1 400
39	Programme de soutien à la création de couveuses, incubateurs et pépinières d'entreprises (Cités des PME), en PPP	500	2 000	2 000	2 000	2 000	2 000	10 500
	AXE 1 : REORGANISATION INSTITUTIONNELLE ET CREATION DE L'AGENCE PME (5)	1 735	1 485	1 280	1 250	1 250	1 050	8 050
40	Création d'une Agence ivoirienne de développement des PME (Agence PME)	1 000	1 000	1 000	1 000	1 000	1 000	6 000
41	Plan de migration décrivant le passage de l'environnement institutionnel actuel (multi-acteurs) à l'environnement cible marqué par la création de l'Agence PME	200						200
42	Création d'un observatoire PME au sein de l'Agence PME	300	250	50	50	50	50	750
43	Programme de renforcement des capacités du MCAPPME	35	35	30				100
44	Programme de renforcement des capacités des organismes d'appui au renforcement des PME (type CODINORM, CGA)	200	200	200	200	200		1 000
	AXE 2 : RENFORCEMENT DES ORGANISATIONS ET FEDERATIONS PROFESSIONNELLES (2)	700	700	600	0	0	0	2 000
45	Programme sélectif de renforcement des organisations de type «faitière», représentant les fédérations de PME et renforcement de leur rôle dans le Comité de Concertation Etat/Privé	350	350	300				1 000
46	Programme sélectif d'appui aux meilleures organisations (associations, fédérations, etc.), afin de les utiliser comme « bras armés »	350	350	300				1 000
	AXE 3 : SIGNATURE DE PARTENARIATS (4)	35	35	35	35	30	30	200
47	Programme systématique de rencontre des partenaires nationaux et internationaux publics et privés susceptibles de soutenir la stratégie PME	35	35	35	35	30	30	200
48	Signature de conventions de financement et de partenariat avec les Bailleurs de fonds « historiques »							0

49	Signature de conventions de partenariats innovants avec des partenaires de la société civile							0
50	Signature de conventions de partenariats innovants avec des acteurs privés de classe mondiale							0
	TOTAL	10 730	18 430	17 385	15 265	15 150	9 060	86 020